



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 6 décembre 2024

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CONDIS Sylvette, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, TURREL Denis, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, PETAUT-JEAN Sophie, SALAT Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

Etaient absents : /

Étaient invités : /

Pouvoirs :

CHALDUC (pouvoir donné à TURREL Denis), VIEL Pierre (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie)

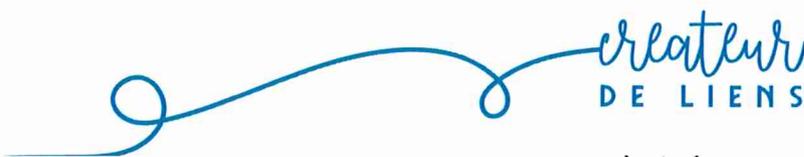
Secrétaire de séance : LEFEBVRE Patrick

Nombre de délégués titulaires en exercice : 32

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 24

Pouvoir : 2



ORDRE DU JOUR :

TOURISME

- 1) **Rôle et missions de l'Office de Tourisme – Questionnaire à destination des communes**
- 2) **Convention de partenariat – Offices de tourisme du Volvestre, de Cœur de Garonne et du Bassin Auterivain**

HABITAT

- 3) **Attribution de subventions dans le cadre des aides communautaires pour la rénovation des façades**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick Lefebvre est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président rappelle que le Bureau communautaire s'est réuni il y a peu mais il était nécessaire de se réunir à nouveau concernant des aides à l'habitat qu'il fallait voter.

Il précise que le Bureau se réunit principalement pour une présentation importante sur l'office de tourisme puisqu'un questionnaire a été lancé auprès des communes et qu'il était important d'en rendre compte au bureau.

TOURISME

1) **Rôle et missions de l'Office de Tourisme – Questionnaire à destination des communes**

Monsieur Arthur Pouget Triep Capdeville se présente, il est le nouveau responsable de l'office du tourisme intercommunal.

Il indique qu'une enquête a été menée en 2024 au travers d'un questionnaire envoyé aux 32 communes pour connaître leur vision en matière de tourisme et d'animation.

Il y a eu 91% de participation, soit 29 communes sur 32. Monsieur Arthur Pouget Triep Capdeville remercie les élus pour leur contribution.

Le premier élément à retenir est la définition du tourisme. Il en ressort les mots-clés suivants : nouveaux lieux, proches ou éloignés de son domicile, patrimoine, richesse locale, activités récréatives, culturelles, festives, gastronomie, loisirs, randonnées, développement économique local et attractivité.

Les usagers ont attribué la note de 4,6 sur 5 à l'Office de tourisme.

Les communes ont attribué la note de 4,2 sur 5 à l'Office de tourisme. Une majorité a répondu 4 sur 5 ou 5 sur 5. Quelques-unes ont répondu 3 sur 5, sûrement à un manque de connaissances sur les actions que l'OTI peut mener. Et une commune a noté 2 sur 5.

Monsieur le Président souligne que la note de 2 sur 5 témoigne de la conviction à faire sur de l'intérêt du tourisme dans le territoire.

Monsieur Arthur Pouget Triep Capdeville estime que cette note de 2 sur 5 peut s'améliorer et c'est l'objectif de l'OTI.

En ce qui concerne la vision partagée, et donc le tourisme en Volvestre, il a été retenu que c'est du patrimoine, de la randonnée, de la nature, de la proximité, de la culture, de l'économie et de la détente.

Pour le tourisme, 90% croient au potentiel touristique sur le territoire, même si certains émettent quelques réserves.

La moitié des élus déclare mal connaître les missions de l'Office de tourisme. Un tiers des élus pense ne pas être suffisamment informé des missions de l'OTI. Donc, il y a quelque chose qu'il faut travailler. La moitié déclare ne jamais avoir collaboré avec l'Office de tourisme alors qu'en fait, sans le vouloir, les communes travaillent avec l'Office de tourisme, que ce soit sur l'événementiel, sur des animations, sur de la promotion, etc. ou du développement d'outils de médiation du patrimoine.

Ce que l'on peut en ressortir, c'est qu'il faut travailler davantage sur la visibilité des actions de l'OTI avec les communes et peut-être voir quelle est la valeur ajoutée avec l'office de tourisme. Quoi qu'il en soit, les

communes connaissent les acteurs de leur territoire, mais très peu connaissent les missions que l'OTI fait avec ces acteurs et surtout comment il les accompagne.

Il y avait ensuite une question sur la conservation ou pas le nom d'office de tourisme.

Il en ressort le maintien du nom Volvestre Tourisme. Et pourrait être rajouté un petit slogan, avec Volvestre Tourisme et Loisirs. Pour Loisirs, pourraient être repris les termes qu'il y avait dans la définition : richesse, activités, festivités, gastronomie, randonnées et loisirs.

Il s'agit de montrer que l'office de tourisme n'est pas là que pour les visiteurs. Il est là aussi pour les habitants.

Les quatre missions les plus importantes de l'office de tourisme :

- Accueil et information
- Organisation d'évènements et d'animations : le retour qui est fait est de maintenir exactement la même programmation qu'en 2024, mais pas forcément avec une volonté de l'étendre ou d'augmenter les visites et les éco-randos qui ont été proposées.
- Porter le développement d'aménagements et d'infrastructures : ce qui est attendu de l'Office de Tourisme, c'est le développement d'aménagements et d'infrastructures. Il s'agira de voir ce qui pourrait être fait.
- Promotion du Volvestre.

Les quatre missions à développer en priorité :

- Renforcer la promotion, pour pouvoir montrer au territoire, mais également autour, ce que fait l'OTI
- Aménager et équiper le territoire,
- Développer les marques et les labels,
- Collaborer davantage avec les territoires voisins.

Dans l'enquête, il y avait aussi une vision partagée et différente entre élus et professionnels du tourisme. Là où les élus déclarent que la création de produits touristiques et d'accompagnement des acteurs n'est pas une priorité, pour les professionnels, c'est tout à fait le contraire. Il est urgent de développer les offres touristiques puisque l'OTI a une très forte demande de groupes pour le territoire. Cela permettrait de stimuler et de booster l'économie locale.

En conclusion, l'office de tourisme doit partir davantage à la rencontre des communes, pour voir et partager ensemble les différentes actions menées avec chaque commune, pour qu'il y ait une retombée et voir l'impact. Il faut également maintenir une qualité de l'accueil et des animations et ensuite, renforcer la promotion, que ce soit par les réseaux sociaux, par exemple, même si les communes ont toutes indiqué que la promotion est assez efficace.

Monsieur Bastien Ho s'interroge sur la notion de marques et labels, parce que parfois, on démultiplie les marques et les labels

Monsieur Arthur Pouget Triep Capdeville précise que des visiteurs viennent parce qu'il y a certains labels, comme « Plus beau détour de France ». Peuvent se questionner d'autres labels comme Famille Plus. En effet, beaucoup de familles demandent des activités l'été mais aussi pendant toutes les vacances scolaires. Il faut voir l'impact réel derrière, ce que ça peut apporter comme touriste. Le label Station Verte aussi, au niveau national, peut apporter de la visibilité.

Monsieur le Président demande aux élus s'ils ne sont pas surpris de l'écart qu'il y a entre la vision des élus qui ne veulent pas faire la promotion des produits touristiques et les professionnels.

Madame Karine Brun indique que les élus ne mesurent peut-être pas concrètement quelles sont les retombées économiques du tourisme sur leur territoire. Elle demande si l'on connaît le panier moyen du touriste sur le territoire.

Monsieur Arthur Pouget Triep Capdeville explique que l'OTI a l'objectif que le touriste reste le plus longtemps possible sur le territoire et qu'il consomme. Mais pour connaître le panier moyen, il conviendrait d'appeler chaque restaurant, chaque hébergement pour connaître le nombre de personnes utilisatrices des services. On en revient aux labels qui peuvent dynamiser le tourisme mais aussi à l'inclusivité, car il y a de plus en plus de demandes sur le tourisme inclusif, adapté.

Madame Karine Brun dit que sa demande était juste en fait pour arriver à resserrer un peu la vision de l' élu et du professionnel.

Monsieur le Président explique qu'il y a une autre vision tout aussi importante : comment permettre aux gens qui habitent le territoire de pouvoir avoir des activités, du loisir à la culture, dans lesquelles ils prennent plaisir à rester ici et y habiter. Et en même temps, derrière, ce sont des entreprises. Les gens qui s'installent, qui ouvrent un gîte, qui ouvrent un espace de détente, qui ouvrent un restaurant, qui vendent du miel...

On voit le tourisme comme une arrivée de gens extérieurs qui viennent passer un, deux, trois, quatre, cinq jours. Il y en a une partie, mais il y a tous les autres, les habitants, les locaux.

Pour un maire, c'est aussi comment utiliser l'office de tourisme pour valoriser les événements ?

Il indique que les professionnels du tourisme attendent qu'on les aide à rendre lisibles leur offre, y compris parce que les élus voient du monde et peuvent faire diffuser les informations.

Monsieur Stéphane Wawrzyniak confirme en précisant les chiffres annoncés par l'INSEE : 1 € investi dans la culture, c'est 5 à 7 € de retombées.

Les élus ne connaissent pas forcément ce ratio mais il est important de le comprendre.

Monsieur le Président propose que soit envoyé à l'ensemble des maires la liste des acteurs économiques qui sont engagés auprès de l'OTI, pour que les maires les connaissent.

Il faudra réfléchir, comme cela a été dit, au tourisme inclusif mais aussi à pouvoir proposer des activités pour des personnes âgées. Beaucoup d'EHPAD ont pu demander des activités pour des petits groupes. Il y a une forte demande.

Monsieur le Président fait état d'un point de vigilance : quand il y a des manifestations ou des événements qui se passent dans des communes, il faut que le maire soit au courant qu'il y a un événement qui va être porté par l'OTI. Le maire ne peut pas le découvrir sur le moment, il faut que l'OTI donne l'information en tant qu'accompagnateur de l'évènement.

2) Convention de partenariat – Offices de tourisme du Volvestre, de Cœur de Garonne et du Bassin-Auterivain

En 2021, il y a eu un partenariat entre les offices de tourisme du Volvestre, de Cœur de Garonne et du Bassin-Auterivain.

En 2025, il y a une volonté de mettre en place une convention de collaboration et d'objectifs pour identifier des actions à mutualiser, puisque nous, on voit la limite administrative, mais un visiteur ne la voit pas.

Donc, les 3 OTI essaient de travailler ensemble sur certains projets.

Après avis de la Commission du tourisme, les projets retenus en 2025 sont :

- Mise à jour de la carte touristique commune ;
- Organisation d'évènements (JEMA, JEP et RDV aux Jardins) ;
- Création de produits intercommunautaires pour les groupes et d'un répertoire de prospects ;
- Réflexion sur un observatoire du tourisme ;
- Diagnostic des synergies touristiques : qu'est-ce qui peut être fait en commun pour pouvoir créer et dynamiser davantage le tourisme dans notre territoire, mais au-delà également ?

Monsieur le Président indique qu'il est d'accord sur l'observatoire aux seules conditions que cela ne coûte rien et que cela ne se traduise pas en bureau d'étude. S'il faut payer les gens pour nous dire quoi faire, pour écouter ce qu'on a à dire, et s'il faut créer une usine à gaz et la passer à un autre organisme au-dessus pour qu'il le gère, ce sera non. L'OTI est invité à être mesuré sur cet observatoire. En effet, le CDT et la Région font déjà cela, il est inconcevable de se « micro-observer » avec une petite loupe sur le Volvestre. Il ne faut pas démultiplier les couches pour parler de la même chose, il est préférable de se concentrer sur la mise en œuvre d'actions.

HABITAT

Délibération B20241212_134 Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes du Volvestre attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements. Ces aides entrent dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de la Haute-Garonne.

L'enveloppe globale de subventions s'élève à 3 994,82 € pour un montant de travaux de 134 981, 51 € HT.

Vu l'information transmise aux membres de la Commission Aménagement de l'Espace, Habitat et Transition écologique lors de sa réunion du 10 décembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

22 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Visite Président du Conseil départemental

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Sébastien Vincini sera présent demain à la CCV pour rencontrer les maires. Il avait précisé qu'en cas d'absence, les maires pouvaient être représentés par un de leurs adjoints.

Sébastien Vincini fait le tour de toutes les communautés pour venir tenir un discours de réalité et sur les décisions que le département va être amené à prendre dans le cadre des difficultés du prochain exercice budgétaire pour lesquels la CCV est aussi concernée. C'est un temps important, Monsieur le Président remercie d'avance les maires de leur présence le lendemain.

Vigifoncier

La communauté de communes conventionne depuis 2021 avec la SAFER pour l'utilisation de Vigifoncier. Cela coûte 8500 euros par an et c'est très très peu utilisé. Pratiquement personne ne s'en sert.

Dans le cadre de la préparation budgétaire et afin de trouver des pistes d'économie sans impact majeur, il est décidé d'arrêter Vigifoncier.

Dans la même logique, il y a le logiciel Immoweb, qui ne sert qu'à 2 ou 3 communes, qui pourraient le prendre en abonnement direct.

PICS

Madame Claire Perroton indique que PiCS signifie Plan intercommunal de sauvegarde.

Les communes ont eu l'obligation de réaliser leurs plans communaux de sauvegarde. La loi Matras de 2021 oblige les intercommunalités à établir un plan intercommunal de sauvegarde et il faut le réaliser en théorie avant le 26 novembre 2026.

La CCV a pris l'attache d'Haute-Garonne Ingénierie, qui l'a renvoyé vers le SDIS, qui n'est pas forcément habitué à travailler sur les PCS. La CCV est le premier EPCI en Haute-Garonne à se lancer dans le PiCS.

Les communes avaient été sollicitées pour envoyer leurs PCS. Certains l'ont fait, d'autres non et d'autres encore ont précisé les envoyer quand ils seront révisés. Il est demandé de les transmettre malgré tout, même ceux qui ont besoin d'être révisés, parce que la CCV va avoir besoin de compiler l'ensemble des données. Ça va être très long, très fastidieux. Et ensuite, il faudra travailler avec les mairies la méthodologie. La CCV va déjà commencer par recenser les risques majeurs sur les territoires des communes puis proposer de constituer des groupes de travail élus et groupes de travail techniciens.

Ce PiCS sera travaillé par la DGS et le DST.

Il n'a pas vocation à venir au-dessus des PCS. Les maires vont toujours garder leur lien en gestion de crise avec la préfecture. La CCV va être là en facilitateur, c'est-à-dire que demain, une commune a un risque majeur, une inondation, il y a une route bloquée, elle a besoin de reloger des gens, elle n'a pas de salle des fêtes, elle n'a pas de lit de camp, elle n'a pas de barrières... La CCV devra très rapidement réagir en indiquant quelle commune peut aider sur le matériel ou le relogement par exemple. La CCV doit faciliter au maximum la chose en cas de gestion de crise. Et pour peu que la crise soit à l'échelle de plusieurs communes, il faut que l'EPCI puisse apporter ce soutien logistique. Les communes ont des postes de commandement dans les PCS. Pour les PiCS, ce sont des postes de coordination.

En outre, le PiCS devra identifier les risques en lien avec les compétences exercées, comme la gestion des déchets.

Dématérialisation des délibérations

Madame Emilie Mener demande si des communes transmettent encore leurs délibérations en support papier à la sous-préfecture. Elle souhaiterait avoir de l'aide, notamment en prévision du CFU qui sera obligatoire en 2026. Madame Claire Perroton propose de la mettre en lien avec des communes qui peuvent l'aider.

Itinérances France services

Madame Karine Brun informe les maires qu'ils vont être contactés par rapport aux itinérances France services, pour savoir s'ils veulent et peuvent les maintenir, notamment en fonction des fréquentations.

De plus, il y a eu un départ à la retraite et le temps que l'agent soit remplacé, France services va devoir travailler en mode dégradé. Il est donc possible qu'il y ait moins de permanences pendant quelques temps.

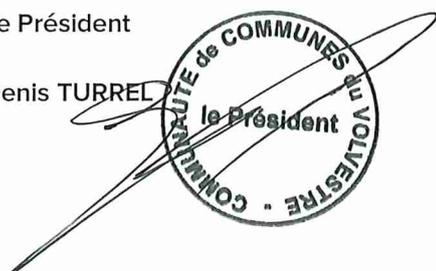
La commission des services au public va travailler sur la réorganisation des permanences en janvier et reviendra vers le Bureau des maires pour faire des propositions.

Fin de séance : 19h38

Carbonne, le 12 décembre 2024

Le Président

Denis TURREL



Le secrétaire de séance

Patrick LEFEBVRE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Patrick Lefebvre.